



Conflits professionnels, pensez à la médiation !

jeudi 21 avril 2011, par [lpe](#)

Le médiateur Jean Claude Volot était à Poitiers récemment pour évoquer avec les partenaires sociaux une solution méconnue des chefs d'entreprise en cas de conflit avec leurs donneurs d'ordres professionnels : la médiation.

La médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a été créée à l'initiative du Président de la République suite aux Etats généraux de l'industrie qui ont mis en évidence les effets néfastes d'un déséquilibre existant dans certaines relations clients-fournisseurs. Confiée à Jean-Claude Volot, chef d'entreprise, Président du Conseil de l'APCE, la médiation a 3 objectifs :

- réhumaniser la relation clients-fournisseurs
- insister sur la nécessité pour les PME d'assurer leur indépendance stratégique
- favoriser pour les grandes entreprises leur conscience de responsabilité de filière



L'action du médiateur s'inscrit en dehors de toute procédure contentieuse ; et bien souvent en amont. Saisi d'une manière individuelle ou collective, cet "arbitre" médiateur a généralement l'expérience nécessaire pour suggérer une solution adaptée à chaque conflit. *"Avec la médiation, il s'agit de renouer le dialogue entre les parties, et surtout d'éviter un procès long et couteux ou un déséquilibre relationnel important"* précise Jean Claude Volot *"Le taux de réussite en médiation est de l'ordre de 86% ; une solution efficace mais peu connue : seulement 4 saisines en Poitou-Charentes depuis un an."*

Une Charte des bonnes pratiques a également été établie au niveau national ; 128 grandes entreprises en sont signataires pour le moment ; elle est consultable [en cliquant ici](#)

Frédéric Rondinaud, Président du MEDEF Poitou-Charentes, a assisté à cette matinée de présentation de la médiation : *" Il s'agissait de la médiation de la sous-traitance au sens large ; relations donneur d'ordre - fournisseur. Monsieur Volot, chef d'entreprise lui-même, semble bien connaître son sujet. Il a été question notamment de cette sorte d'omerta qui règne surtout dans les milieux industriels : ne rien dire sur des pratiques abusives pour ne pas perdre le marché.*

Au niveau du MEDEF régional, nous allons relayer l'information auprès de nos adhérents entreprises et

branches professionnelles."

A noter une autre initiative intéressante, celle de la CGPME de Charente-Maritime, qui a créé une "Commission médiation" sous l'impulsion de Michel Augras, délégué régional Poitou-Charentes de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN). Cette commission a pour but d'informer les quelques 150 adhérents du Syndicat patronal et de les accompagner le cas échéant dans une démarche de médiation qui s'étend bien au delà du fait industriel puisqu'elle concerne aussi la relation employeur-salarié par exemple. Une enquête est d'ailleurs en cours auprès des PME adhérentes pour évaluer leurs attentes dans ce domaine.

Contacts :

- Le médiateur régional de l'industrie : Claude Renard à contacter via www.mediateur.industrie.gouv.fr ou 0810 00 12 10 ou à la DIRECCTE Poitou-Charentes : 05 49 50 20 58 ou 06 15 10 25 29 ou

claude.renard@direccte.gouv.fr

- Liste et coordonnées de tous les médiateurs de l'industrie en France : [cliquez ici](#)

- La Commission médiation de la CGPME de Charente-Maritime : Secrétariat général : 06 80 36 71 84 ou 05 46 30 16 84 - Email : tania@cgpme17.org

A noter enfin que dans le domaine agricole, un médiateur national vient également d'être mis en place ; [cliquez ici](#) pour en savoir plus.